

**Réunion du Conseil Municipal
du 25 Juin 2019
COMPTE RENDU DE SEANCE**

Le conseil municipal d'ASSEVENT s'est réuni ce mardi 25 juin sous la présidence de son maire, Michel LO GIACO.

Etaient présents :

Monsieur LO GIACO, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame MAHIEUX, Monsieur MALLARD, Madame BOUCHARD, Messieurs GODART, DAUDRUY, Madame DAUSSE, Messieurs GABELLE, LECOCQ, Mesdames PISA, BRUYERE et Monsieur VION

Etaient excusés :

Monsieur GREGOIRE ayant donné pouvoir à Monsieur LO GIACO
Madame PERALES, Madame RICOUR-ARAUJO,
Madame CORNEE-MONNIAUX
Monsieur DERUE

**Action mutualisée de ramassage des animaux errants
sur la voie publique**

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre propose aux communes membres un dispositif de mutualisation visant à confier le service public communal de capture, ramassage et transport des animaux domestiques, trouvés errants ou divagants sur la voie publique au future exploitant de la fourrière intercommunale.

Cette activité relève normalement de la compétence des communes mais il est possible de passer une convention de gestion entra la Commune et l'Agglomération.

La participation de la Commune aux frais de fonctionnement correspondrait au remboursement des prestations réellement réalisées.

Dans l'attente des renseignements financiers plus précis, une délibération de principe a donc été prise pour acter ce schéma de mutualisation.

Avenant au marché du groupe scolaire

Lors des travaux dans l'ancienne salle informatique de l'école primaire, le revêtement plastique du sol de cette classe a été endommagé.

Après analyse, il s'est avéré que celui-ci contenait de l'amiante, son remplacement est de ce fait devenu indispensable.

La société SAE à BACHANT, titulaire du marché, nous a fait parvenir une proposition d'avenant d'un montant de 2.297,62 € HT.

Cet avenant a été validé par la commission d'appel d'offres ce jour.

Le marché avec la société SAE (Lot peintures – sols souples) à BACHANT passe de 32.594,02 € HT à 34.891,64 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant avec la société SAE.

Prêt à court terme

Les travaux du groupe scolaire avancent à grand pas.

A ce jour, nous avons demandé une avance sur les subventions accordées à chaque organisme.

- Montant demandé : 191.700
- Somme reçue à ce jour : 139.331 (reste à percevoir la DETR)

Afin de pouvoir continuer à payer les factures du marché de réhabilitation du groupe scolaire, et en attendant de percevoir le reste des subventions attendues, Monsieur le Maire propose de contracter un prêt à court terme de 300.000 €.

3 banques ont été contactées :

- Caisse d'épargne taux de 0.80 % commission 600 euros
- Crédit agricole taux de 0,48 % commission de 500 euros
- Banque postale taux de 0.33 % commission de 450 euros

La Banque Postale est la mieux placée au niveau du taux proposé et des frais de dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires, relatives à l'opportunité de ce prêt à court terme d'un montant de 300.000 € au taux de 0.33%, frais de dossier 450 € avec la Banque Postale.

Vente du terrain de la parcelle AA 170 à la société PROMOCIL

La Commune a fait l'acquisition de la parcelle AA 170 située dans la rue du Maréchal De Lattre.

Pour rappel, celle-ci fait partie de l'ensemble immobilier de l'ancien café le Neptune mais elle appartenait au Ministère des transports. Elle donne accès aux parcelles AA 171 et AA 172 déjà vendues à PROMOCIL.

Pour mener à bien le projet de construction de logements sociaux et du local commercial en partenariat avec la société PROMOCIL, Monsieur propose au conseil municipal de revendre cette parcelle de 194 m² au bailleur social pour un euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les démarches administratives relatives à cette cession.

Subvention au comité des aînés

En compensation des tickets de boissons récoltés par le comité des anciens, lors de la fête communale de juin 2019, l'association du comité des anciens recevra une subvention de 1.702,80 €.

Remboursement assurance

Le camion MERCEDES a subi un bris de glace au mois de mai dernier, l'assurance GENERALI France a fait parvenir un chèque d'indemnisation de 1.024,63 € qui couvre entièrement le coût du remplacement du parebrise du camion.

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal accepte donc cette indemnisation.

SIDEN-SIAN retrait de la commune d'AUXI LE CHATEAU

La Commune d'AUXI LE CHATEAU a sollicité son retrait du SIDEN-SIAN pour la compétence assainissement non collectif.

Après étude du dossier, le conseil municipal accepte le retrait de la commune d'AUXI LE CHATEAU du SIDEN-SIAN.

Convention avec la CAMVS pour la pose des illuminations de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre est compétente en matière d'éclairage public et que cette compétence se limite strictement à l'éclairage public excluant tout éclairage festif ou ornemental.

Considérant que la Commune installera en fin d'année des motifs lumineux festifs sur les candélabres et remplacera également certaines ampoules dans le cadre du programme des illuminations, une convention de « mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année », doit être signée avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Celle-ci sera conclue pour une période de 4 mois du 1^{er} octobre 2019 au 31 janvier 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention « de mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année ».

DIVERS

Présentation d'une nouvelle association asseventoise proposant des cours de guitare
Communication des prochaines manifestations programmées
Planning des permanences des adjoints au mois d'août
Présentation du nouveau site internet